

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE

Lieu

Allée Deutsch de la Meurthe - Moÿ de l'Aisne 02610

Maitre d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de l'Oise

Chemin d'Itancourt - 02240 Mézières-sur-Oise

Tel: 03.23.66.73.17

Maitre d'Oeuvre



Sarl ARCHITECTONI

6/P Place Arnaud BISSON - Hôtel-Dieu
02100 SAINT-QUENTIN

Tél: 03 23 04 20 55 - Fax: 03 23 65 33 75

architectoni.gauchy@wanadoo.fr - www.atelier-architectoni.fr

Dossier Consultation des Entreprises

Auteur: MF	Format: A4	DCE	Date: 07.2020	Numero: RICT
N° de Dossier: 02-914-19			Date indice: -	Indice: -
			02	59

RAPPORT INITIAL

Intervenants	
Economiste	CABINET LOISON - 31 Rue du Général De Gaulle - 59110 LA MADELEINE - 03.28.52.31.74 - ploison.eco@orange.fr
BET Fluides	F.T.E. INGENIERIE - 74 Boulevard Gambetta - 1er Etage - Apt 4 - 02100 SAINT-QUENTIN - 03.23.08.45.40 - bureau@fte-bet.fr
BET VRD	CIBLE VRD - 9 Rue de Masnières, 59159 MARCOING - Téléphone : 03 27 79 41 69 - olivier.bedu@ciblevrdr.fr

Maitre d'Ouvrage:	Maitre d'Oeuvre:

Les Plans, croquis et esquisses, ainsi que les pièces écrites s'y rapportant sont la propriété exclusive de l'agence ARCHITECTONI
Ils ne peuvent être utilisés en tout ou partie, quelqu'en soit l'objectif qu'avec l'accord formel écrit conformément aux articles L.III-1 du code de la propriété intellectuelle



SOCOTEC

Agence Construction Laon

Pôle Construction Hauts de France
Espace Gustave Godard
2, rue Jean Monnet
02000 LAON
Tél. : 03.23.79.26.69
Fax : 03.23.79.53.77
E-mail : construction.laon@socotec.com

COMMUNAUTE DE COMMUNE DU VAL DE
L'OISE
CHEMIN D'ITANCOURT
02240 MEZIERES SUR OISE

Monsieur Fabrice DELZENNE

- ▶ **Contrôle Technique**
- ▶ **Rapport Initial de Contrôle Technique**

**MOY DE L' AISNE
CCVO
Construction d'une maison de santé**

- ▶ Date : 21/07/2020
- ▶ Dossier Socotec n° : 191113201000027
- ▶ Référence du rapport : 13201/20/1740

Vous avez fait appel à nos services et nous vous en remercions.

Pour tout complément d'information, votre interlocuteur Socotec est à votre disposition.

- ▶ Responsable d'affaire : Jean-François GOBRON

▶ Ce rapport comporte 26 pages et 1 annexe.	
▶ Nombre d'exemplaire	1
▶ Copies :	ARCHITECTONI [Monsieur CAULIER] (fcaulier@architectoni.fr) SARL FTE INGENIERIE (bureau@fte-bet.fr)

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT.....	3
2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	4
3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS.....	4
4. DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX NEUFS.....	6
1 RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS.....	6
5. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT.....	8
1 ADAPTATION AU SITE.....	8
2 VIABILITE.....	8
3 DONNEES DE BASE - FONDATIONS.....	8
4 OSSATURE.....	9
5 CLOS ET COUVERT.....	9
6 ELEMENTS D'EQUIPEMENTS.....	10
7 CONTROLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS.....	10
6. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION.....	12
1 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DONNEES DE BASE- CONSTRUCTION- AMENAGEMENTS.....	12
2 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DESENFUMAGE.....	15
3 INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE.....	15
4 INSTALLATIONS DE GAZ COMBUSTIBLES ET D'HYDROCARBURES LIQUEFIES.....	16
5 INSTALLATIONS ELECTRIQUES.....	16
6 APPAREILS ELEVATEURS.....	17
7 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: APPAREILS DE CUISSON.....	17
8 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: MOYENS DE SECOURS.....	17
7. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES.....	19
1 ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC PC>01/07/17 [A-01/08/06].....	19
8. REDACTEURS DU RAPPORT.....	25
ANNEXE RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	1
1. DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'ETABLISSEMENT.....	2
2. DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DU CLASSEMENT.....	2
3. CALCUL DES DEGAGEMENTS.....	3
ANNEXE « Renseignements Généraux »	

1. OBJET DU RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique N° 191113201000027, que SOCOTEC doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés ci-après.

La colonne Avis est subdivisée en trois sous-colonnes dont les abréviations sont les suivantes:

F: Avis Favorable

S: Avis Suspendu

D: Avis Défavorable

SO: Sans Objet

HM: Hors Mission

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables. (Mission L)

mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables. (Mission LP)

mission relative à la solidité des existants. (Mission LE)

mission relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH. (Mission SEI)

mission relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées. (Mission HAND)

constat du respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées (Mission HANDCO)

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat.
- les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation.
- les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées.

Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

MAÎTRE D'OUVRAGE
COMMUNAUTE DE COMMUNE DU VAL DE L'OISE CHEMIN D'ITANCOURT 02240 MEZIERES SUR OISE
MAÎTRE D'OEUVRE
ARCHITECTONI Hôtel Dieu 6 Place Arnaud Bisson 02100 SAINT QUENTIN
BUREAU D'ÉTUDES
SARL FTE INGENIERIE 74 boulevard Gambetta Appartement N° 4 - 1er étage 02100 SAINT QUENTIN
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Construction d'un bâtiment à simple rez-de-chaussée : - Fondation par radier généralisé - Elévation brique Porotherm20 TH - Charpente bois lamellé-collé - Couverture double peau à isolant laine de verre - Menuiseries extérieures aluminium

3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Référence des documents	Date du document
Dossier DCE : - CCTP lots 01 à 12A - Plans état projeté	22/06/2020

**4. DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES
EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX
NEUFS**

4. DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX NEUFS

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1 RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS				Sans objet. Aucune construction existante sur l'emprise du projet	

5. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

5. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1 ADAPTATION AU SITE					
1.1 DONNEES GENERALES RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT					
1.1.1 Données climatiques				Département de l'Aisne : Vent = Zone 2 60 daN/m ² en pression de base site normal (par défaut) Neige = région 1A altitude inférieure à 200m (par défaut) Zone de Sismicité = 1 Très Faible Thermique été = Ea Thermique hiver = H1 Mis hors gel ~ 0.7m	
1.2 ETUDE GEOTECHNIQUE					
1.2.1 Modalités de l'étude géotechnique	F			Etude G2PRO SOREG du 03/06/20	
1.2.2 Contexte géologique ou géotechnique	F				
1.2.3 Terrain d'assise retenu pour la structure	F			Radier ancré au sein des limons sableux	
1.2.4 Nature du terrain d'assise du dallage				Sans objet.	
1.2.5 Hydrologie	F				
2 VIABILITE					
2.1 RESEAUX DIVERS					
2.1.1 Réseau d'adduction d'eau	F				
2.1.2 Canalisations électriques enterrées	F				
2.1.3 Réseau de téléphone (canalisations enterrées)	F				
3 DONNEES DE BASE - FONDATIONS					
3.1 DONNEES DE BASE ET STABILITE GENERALE DU BATIMENT					
3.1.1 Qualité des matériaux prévus	F				
3.1.2 Dispositions contractuelles	F				
3.1.3 Stabilité générale	F				
3.2 FONDATIONS SUPERFICIELLES					
3.2.1 Type et niveau d'assise	F			Radier ancré dans les limons sableux en place	
3.2.2 Précautions vis-à-vis du risque de gel du sol	F				

5. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
3.2.3 Prédimensionnement	F			Taux de travail du sol aux ELS de 0,5 bar	1
3.3 DALLAGES				Sans objet.	
3.4 FONDATIONS PROFONDES				Sans objet.	
4 OSSATURE					
4.1 STRUCTURE VERTICALE					
4.1.1 Murs en maçonnerie porteuse	F			Elévation en Porotherm20	
4.2 STRUCTURE HORIZONTALE				Sans objet.	
4.3 CHARPENTE		S		Incohérence entre les plans et le CCTP: - Fermette industrielles sur les plans - Charpente bois lamellé-collé dans le CCTP	
4.3.1 Nature ou technique	F			Bois lamellé-collé	
4.3.2 Stabilité maçonnerie-charpente	F			La charpente contrevente les têtes de murs	
4.3.3 Qualité du matériau constitutif	F				
4.3.4 Contreventement	F				
5 CLOS ET COUVERT					2
5.1 LE CLOS					
5.1.1 Parois d'infrastructure	F				
5.1.2 Parois extérieures traditionnelles	F				
5.1.3 Bardages	F			Bardage métallique	
5.1.4 Menuiseries extérieures	F			Menuiseries aluminium	
5.2 COUVERT : TECHNIQUE ETANCHEITE					
5.2.1 Dispositions constructives relatives au support		S		Incohérence au CCTP LOT 04 §2.1 Eléments porteurs Bois ou Acier	
5.2.2 Complexe(s) d'étanchéité	F				
5.3 COUVERT : TECHNIQUE COUVERTURE					
5.3.1 Complexe(s) de couverture	F			Couverture double peau à ame isolante en laine de verre	

5. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<p>6 ELEMENTS D'EQUIPEMENTS</p> <p>6.1 REVETEMENTS DE SOLS</p> <p>6.1.1 Revêtements de sol durs scellés</p> <p>6.1.2 Revêtements de sol souples collés</p> <p>7 CONTROLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS</p>	F			<p>RAPPEL:</p> <p>Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission:</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. <p>Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante. 	

6. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

6. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DONNEES DE BASE- CONSTRUCTION- AMENAGEMENTS					
1.1 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE 5EME CATEGORIE					
1.1.1 CLASSEMENT - ADAPTATION DES REGLES [PE1 à PE4, GN1 à GN14]					
1.1.1.1 Classement de l'établissement dans le permis de construire, en ERP 5ème catégorie	F				
1.1.1.2 Cas particuliers [PE2]				Sans objet.	
1.1.1.3 Adaptation des règles de sécurité - Dispositions exceptionnelles approuvées par l'autorité compétente [GN4]				Pour mémoire.	
1.1.1.4 Utilisations exceptionnelles des locaux [GN6]				Pour mémoire.	
1.1.1.5 Etablissement(s) dans Immeuble de Grande Hauteur [GN7]				Sans objet.	
1.1.1.6 Choix des principes d'évacuation ou de mise à l'abri des handicapés [GN8]	F				
1.1.1.7 Etablissement "ERP" nouveau, aménagé dans un existant [GN9]				Sans objet.	
1.1.1.8 Travaux effectués dans un établissement "ERP" existant [GN10]				Sans objet.	
1.1.1.9 Prescriptions de la Commission de Sécurité [GN11]		S		Fournir les attendus du PC dès son retour	3
1.1.1.10 Justification des classements des matériaux et éléments de construction [GN12]	F				
1.1.1.11 Travaux dangereux [GN13]				Pour mémoire.	
1.1.1.12 Conformité aux normes - Essais de laboratoire [GN14]	F				
1.1.1.13 Vérifications techniques [PE4]	F				
1.1.2 ACCES DES SECOURS [PE7]					
1.1.2.1 Conditions d'accès des secours, depuis l'extérieur [PE7]	F				
1.1.2.2 Dispositions spécifiques d'accès correspondant à l'existence d'un dernier niveau à plus de 8 m du niveau d'accès des secours [PE7]				Sans objet.	
1.1.3 ISOLEMENT DES TIERS (AUTRES QU'UN PARC DE STATIONNEMENT) [PE6]				Sans objet.	
1.1.4 ISOLEMENT PAR RAPPORT AU PARC DE				Sans objet.	

6. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
STATIONNEMENT [PE6§4]					
1.1.5 STRUCTURES					
1.1.5.1 Etablissements sans locaux à sommeil [PE5]					
♦ Plancher bas du niveau le plus haut inférieur à 8 mètres [PE5§3]	F				
1.1.5.2 Etablissements avec locaux à sommeil [PE28]				Sans objet.	
1.1.6 DISTRIBUTION INTERIEURE					
1.1.6.1 Cas des bâtiments sans locaux à sommeil	F				
1.1.7 LOCAUX PRESENTANT DES RISQUES PARTICULIERS [PE9]					
1.1.7.1 Liste des locaux à risques [PE9]					
♦ Réserves [PE9]	F			Local Economat DASRI Poubelle Rangement	
1.1.7.2 Isolement par rapport aux zones accessibles au public [PE6]					
♦ Résistance au feu des murs séparatifs [PE6§1]	F				
♦ Caractéristiques des portes d'intercommunication [PE6§1]	F				
1.1.8 DEGAGEMENTS [PE11]					
1.1.8.1 Conception générale [PE11§1]					
♦ Principe d'évacuation	F				
♦ Absence de dépôts, objets faisant obstacle à la circulation	F			Pour mémoire.	
♦ Conditions de desserte des étages jusqu'au niveau d'évacuation				Sans objet.	
1.1.8.2 Portes [PE11§2]					
♦ Dispositif de manoeuvre des portes destinées à l'évacuation du public [PE11§2]	F				
♦ Dispositif de manoeuvre de l'intérieur, des portes verrouillées [PE11§2]					
• Cas particulier des type "U" [PU4]				Sans objet.	
♦ Caractéristiques des blocs-portes [PE11§2]					
• Largeur de passage [CO44§1]	F				

6. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1.1.8.3 Répartition des dégagements [PE11§3, 5]	F				
1.1.8.4 Nombre et largeur des dégagements empruntés par le public et le personnel ne possédant pas ses propres dégagements [PE11§3]	F				
1.1.8.5 Dispositions vis-à-vis de la protection ou de la non protection des escaliers [PE11§1]				Sans objet.	
1.1.9 CONDUITS ET GAINES [PE12]					
1.1.9.1 Conduits et gaines reliant plusieurs niveaux [PE12]				Sans objet.	
1.1.10 AMENAGEMENTS INTERIEURS [PE13]					
1.1.10.1 Généralités: application d'exigences en matière de réaction au feu visant les constituants de l'établissement [AM1]				Pour mémoire.	
1.1.10.2 Justification du respect des exigences visant les revêtements dans leurs conditions réelles d'emploi [AM2]	F				
1.1.10.3 Parois verticales horizontales et sols des escaliers et circulations horizontales protégées [AM3]				Sans objet.	
1.1.10.4 Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux emploi du bois [AM4]	F				
1.1.10.5 Plafonds des dégagements non protégés et des locaux, plafonds suspendus, emploi du bois [AM5]	F				
1.1.10.6 Parties translucides ou transparentes incorporées dans les plafonds suspendus ou tendus [AM6]				Sans objet.	
1.1.10.7 Sol des dégagements non protégés et des locaux [AM7]	F				
1.1.10.8 Revêtements en matériaux isolants [AM8]	F				
1.1.10.9 Revêtements muraux tendus et éléments de décoration en relief fixés à l'intérieur des locaux et dégagements [AM9]				Sans objet.	
1.1.10.10 Eléments de décoration flottants et filets à l'intérieur des locaux et dégagements [AM10]				Sans objet.	
1.1.10.11 Tentures et rideaux disposés en travers des dégagements [AM11]				Sans objet.	
1.1.10.12 Tentures et rideaux dans les locaux et dégagements [AM12]				Sans objet.	
1.1.10.13 Rideaux de scène et d'estrade [AM13]				Sans objet.	
1.1.10.14 Cloisons coulissantes ou repliables [AM14]				Sans objet.	
1.1.10.15 Gros mobilier ; agencement principal [AM15]	F				

6. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1.1.10.16 Planchers légers en superstructures [AM17]				Sans objet.	
1.1.10.17 Rangées de sièges [AM18]				Sans objet.	
1.1.10.18 Arbres de Noël [AM19]				Sans objet.	
1.1.10.19 Restrictions d'emploi des appareils décoratifs à l'éthanol [AM20]				Sans objet.	
2 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DESENFUMAGE					
2.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DE 5EME CATEGORIE [PE14]				Sans objet.	
3 INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE					
3.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC [CH1 A CH58]					
3.1.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DE 5ème CATEGORIE					
3.1.1.1 Généralités [PE20]	F				
3.1.1.2 Installation d'appareils à combustion de puissance utile supérieure à 70kW [PE21]	F				
3.1.1.3 Traitement d'air et ventilation [PE22]	F				
3.1.1.4 Installations de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) [PE23]	F				
3.1.2 PRODUCTION CENTRALISEE DE CHALEUR [CH5 à CH12]					
3.1.2.1 Implantation et aménagement de la chaufferie (puissance utile >70 kW) [CH5, A-23/6/78]					
♦ Disposition d'exclusivité du local [§1]	F				
♦ Implantation de la chaufferie [§3]	F				
♦ Caractéristiques des parois de la chaufferie: <i>Chaufferie GAZ</i>		S		Incohérence entre les plans et le CCTP Les parois doivent être CF 2 heures	4
♦ Dispositions vis-à-vis du nombre d'accès [§5]	F				
♦ Caractéristiques des accès [CH5§1]	F				
♦ Caractéristiques dimensionnelles de la chaufferie [§7, 16]	F				
♦ Caractéristiques des cheminements des canalisations étrangères à la chaufferie [§13, 16]	F				
♦ Interdiction de stockage de matière combustible dans la	F				

6. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
chaufferie [§13] <ul style="list-style-type: none"> ♦ Caractéristiques de l'alimentation en eau et de l'évacuation EU de la chaufferie [§9] ♦ Caractéristiques du calorifuge [§10] ♦ Dispositions relatives à la ventilation de la chaufferie [§11, 12] ♦ Caractéristiques du désenfumage de chaufferie en sous-sol [§15] ♦ Conduits de fumées [A-23/06/78] ♦ Installations électriques en chaufferie [§14, 15, 17] ♦ Appareils étanches [CH5§4] 	F			Sans objet.	
3.1.2.2 Production de chaleur de Pu>70kw Gaz [CH5] <ul style="list-style-type: none"> ♦ Canalisations de gaz [A-23/06/78§13] ♦ Alimentation de chaufferie en terrasse ou au dernier niveau [A-23/06/78§13] ♦ Pression du gaz [A-23/06/78§13] ♦ Blocs de détente [A-23/06/78§13] ♦ Dispositif de coupure de l'alimentation "gaz" [A-23/06/78§14] 	F				
4 INSTALLATIONS DE GAZ COMBUSTIBLES ET D'HYDROCARBURES LIQUEFIES					
4.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC [GZ1 A GZ30]					
4.1.1 INSTALLATIONS DE GAZ COMBUSTIBLE DANS LES ETABLISSEMENTS DE 5ème CATEGORIE [PE10]					
4.1.1.1 Installations de gaz par rapport aux prescriptions de l'arrêté du 02/08/1977 [PE10 B§1]	F				
5 INSTALLATIONS ELECTRIQUES					
5.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DE 5EME CATEGORIE					
5.1.1 Conformité des installations aux normes les concernant [PE24§1]	F				
5.1.2 Canalisations [PE24§1]					

6. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
5.1.2.1 Catégorie C2 [PE24§1]	F				
5.1.2.2 Limites d'emploi des socles mobiles et canalisations mobiles [PE24§1]				Sans objet.	
5.1.2.3 Canalisations mobiles ne faisant pas obstacle à la circulation [PE24§1]				Sans objet.	
5.1.3 Eclairage de sécurité d'évacuation [PE24§2]					
5.1.3.1 Escaliers, circulations horizontales de longueur totale supérieure à 10 m ou représentant un cheminement compliqué [PE24§2]	F				
5.1.3.2 Salles de plus de 100 m2 [PE24§2]	F				
5.1.3.3 Conformité des blocs autonomes (NF AEAS ou équivalent) [PE24§2]	F				
5.1.4 LOCAUX A SOMMEIL				Sans objet.	
6 APPAREILS ELEVATEURS					
6.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DE 5EME CATEGORIE					
6.1.1 ASCENSEUR(S) [PE25]				Sans objet.	
7 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: APPAREILS DE CUISSON					
7.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DE 5EME CATEGORIE [PE15 A 19]				Sans objet.	
8 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: MOYENS DE SECOURS					
8.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DE 5EME CATEGORIE					
8.1.1 MOYENS D'EXTINCTION [PE26]					
8.1.1.1 Extincteurs [PE26§1]				Pour mémoire.	
8.1.2 ALARME, ALERTE, CONSIGNES [PE27]					
8.1.2.1 Alarme [PE27§2]	F				
8.1.2.2 Alerte [PE27]	F				
8.1.2.3 Consignes, plans, affichages [PE27, PE33 à PE35]				Pour mémoire.	

7. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

7. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1 ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC PC>01/07/17 [A-01/08/06]					
1.1 CHEMINEMENTS EXTERIEURS [ART 2]					
1.1.1 Généralités [Art 2-I]					
1.1.1.1 Cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible de l'accès du terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment [Art 2-I]		S		Absence de cote altimétrique sur le plan masse	5
1.1.1.2 Cheminement accessible entre les places de stationnement adaptées et l'entrée du bâtiment [Art 3-I]	F				
1.1.1.3 Accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs [Art 2-I]				Sans objet.	
1.1.2 Largeur >= 1,40 m [Art 2-II§2b]	F				
1.1.3 Rétrécissements ponctuels >= 1,20 m [Art 2-II§2b]	F				
1.1.4 Dévers <= 2% [Art 2-II§2a]	F				
1.1.5 Pentes [Art 2-II§2a]					
1.1.5.1 Pente <= 4% [Art 2-II§2a]	F				
1.1.6 Caractéristiques des paliers de repos [Ann 2§1]				Sans objet.	
1.1.7 Seuils et ressauts [Art 2-II§2a]					
1.1.7.1 <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%) [Art 2-II§2a]	F				
1.1.7.2 Arrondis ou chanfreinés [Art 2-II§2a]	F				
1.1.7.3 Distance entre 2 ressauts >=2,50m et séparés par paliers de repos [Art 2-II§2a]	F				
1.1.7.4 Pas de ressauts en haut ou en bas d'un plan incliné [Art 2-II§2a]	F				
1.1.7.5 Pas de ressauts successifs dans une pente [Art 2-II§2a]	F				
1.1.8 Repérage des éléments structurants du cheminement par les malvoyants [Art 2-II§2a]	F				
1.1.9 Espaces de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour aux points de choix d'itinéraire [Art 2-II§2c]					
1.1.9.1 Emplacements [Art 2-II§2c]	F				
1.1.9.2 Dimensions : Diamètre 1,50 m [Ann 2§2]	F				
1.1.10 Espaces de manoeuvre de porte [Art 2-II§2c]					

7. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1.1.10.1 Emplacements [Art 2-II§2c]	F			Sans objet.	
1.1.10.2 Dimensions [Ann 2§3]	F				
1.1.11 Espaces d'usage [Art 2-II§2c]					
1.1.12 Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue [Art 2-II§3]	F				
1.1.13 Trous en sol : Diamètre ou largeur <= 2 cm [Art 2-II§3]	F				
1.1.14 Cheminement libre de tout obstacle [Art 2-II§3]					
1.1.14.1 Hauteur libre >= 2,20 m [Art 2-II§3]	F				
1.1.14.2 Repérage visuel, tactile ou par un prolongement des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm [Art 2-II§3]	F				
1.1.15 Protection si rupture de niveau >= 0,25 m à moins de 0,90 m du cheminement [Art 2-II§3]					
1.1.16 Protection des espaces sous escaliers [Art 2-II§3]					
1.1.17 Volée d'escalier de 3 marches ou plus [Art 2-II§3]					
1.1.18 Volée d'escalier de moins de 3 marches [Art 2-II§3]					
1.1.19 Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement [Art 2-II§3]	F				
1.2 PLACES DE STATIONNEMENT [ART 3]					
1.2.1 2% de l'ensemble des places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places [Art 3-II§1]	F				
1.2.2 Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment ou 2 niveaux plus proche surface [Art 3-I]	F				
1.2.3 Caractéristiques dimensionnelles et atteinte [Art 3-II§3]					
1.2.3.1 Largeur >= 3,30 m [Art 3-II§3]	F				
1.2.3.2 Longueur >= 5 m [Art 3-II§3]	F				
1.2.3.3 Places en épi ou en bataille surlongueur 1,2 m matérialisée [Art 3-II§3]					
1.2.3.4 Espace horizontal au dévers de 2% près [Art 3-II§3]	F				
1.2.3.5 Raccordement au cheminement d'accès [Art 3-II§4]					
♦ Ressaut <= 2 cm [Art 2-II§2a]	F				
♦ Sur 1,40 m à partir de la place, cheminement horizontal au dévers près [Art 2-II§2b]	F				
1.2.3.6 Contrôle d'accès et de sortie utilisables par des personnes					

7. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1.2.3.7 Sortie en fauteuil des places boxées [Art 3-II§3]				Sans objet.	
1.2.4 Repérage horizontal et vertical des places [Art 3-II§2]					
1.2.4.1 Signalisation adaptée à proximité des places de stationnement pour le public [Art 3-II§2]	F				
1.2.4.2 Signalisation des croisements véhicules/piétons [Art 2-II§3]				Sans objet.	
1.3 ACCES AU(X) BATIMENTS(S) OU A L'ETABLISSEMENT ET AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC [ART 4]					
1.3.1 Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible [Art 4]	F				
1.3.2 Entrée principale facilement repérable [Art 4]	F				
1.3.3 Espace de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour devant l'entrée principale [Art 4]	F				
1.3.4 Dispositifs d'accès au bâtiment [Art 4]					
1.3.4.1 Facilement repérables [Art 4-II§1]	F				
1.3.4.2 Signal sonore et visuel [Art 4-II§1]				Sans objet.	
1.3.5 Système de communication et dispositif de commande manuelle [Art 4-II§2]				Sans objet.	
1.3.6 Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public [Art 6]	F				
1.4 CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES [ART 6]					
1.4.1 Largeur >= 1,40 m [Art 2-II§2b]	F				
1.4.2 Rétrécissements ponctuels >= 1,20 m [Art 2-II§2b]	F				
1.4.3 Dévers <= 2% [Art 2-II§2a]	F				
1.4.4 Pentes [Art 2-II§2a]					
1.4.4.1 Pente <= 4% [Art 2-II§2a]	F				
1.4.5 Caractéristiques des paliers de repos [Ann 2§1]				Sans objet.	
1.4.6 Seuils et ressauts [Art 2-II§2a]					
1.4.6.1 <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%) [Art 2-II§2a]	F				
1.4.6.2 Arrondis ou chanfreinés [Art 2-II§2a]	F				
1.4.6.3 Pas d'âne interdits [Art 2-II§2a]	F				
1.4.6.4 Ressauts successifs distants d'une largeur minimale de 2,50 m et séparés par des paliers de repos [Art 2-II§2a]	F				

7. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1.4.7 Espaces de manoeuvre de porte [Art 2-II§2c]					
1.4.7.1 Emplacements [Art 2-II§2c]	F				
1.4.7.2 Dimensions [Ann 2§3]	F				
1.4.8 Espaces d'usage [Art 2-II§2c]					
1.4.8.1 Devant chaque équipement ou aménagement [Art 2-II§2c]	F				
1.4.8.2 Dimensions 0,80x1,30m [Ann 2§4]	F				
1.4.9 Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue [Art 2-II§3]	F				
1.4.10 Trous en sol : Diamètre ou largeur <= 2 cm [Art 2-II§3]	F				
1.4.11 Cheminement libre de tout obstacle [Art 2-II§3]					
1.4.11.1 Hauteur libre : 2,20 m ou 2,00 m pour les parcs de stationnement [Art 6]	F				
1.4.11.2 Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm [Art 2-II§3]	F				
1.4.12 Protection si rupture de niveau >= 0,25 m à moins de 0,90 m du cheminement [Art 2-II§3]				Sans objet.	
1.4.13 Protection des espaces sous escaliers [Art 2-II§3]				Sans objet.	
1.4.14 Marches isolées [Art 2-II§3]				Sans objet.	
1.5 CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES [ART 7]				Sans objet.	
1.6 TAPIS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANQUES [ART 8]				Sans objet.	
1.7 PORTES, PORTIQUES ET SAS [ART 10]					
1.7.1 Dimensions des sas et cas sas d'isolement espace de demi tour de 150 cm [Art 10]				Sans objet.	
1.7.2 Espace de manoeuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier [Art 10-II§1]	F				
1.7.3 Largeur des portes principales et des portiques [Art 10-II§1]					
1.7.3.1 0,90 m passage 0,83 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes [Art 10-II§1]	F				
1.7.3.2 1,40 m pour les locaux ou zones recevant plus de 99 personnes [Art 10-II§1]	F				
1.7.3.3 1 vantail >= 0,90 m passage 0,83 m pour les portes à 2 vantaux [Art 10-II§1]	F				

7. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1.7.3.4 1 vantail >= 0,80 m passage 0,77 m pour les sanitaires, cabines individuelles non adaptés [Art 10-II§1]				Sans objet.	
1.7.3.5 0,77 m de passage pour les portiques de sécurité [Art 10-II§1]				Sans objet.	
1.7.4 Poignées des portes [Art 10-II§2]					
1.7.4.1 Continue, rigide et facilement préhensible [Art 10-II§2]	F				
1.7.4.2 Extrémité à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil (sauf portes ouvrant uniquement sur un escalier et portes des sanitaires, douches et cabines non adaptées) [Art 10-II§2]	F				
1.7.5 Effort pour ouvrir une porte <= 50 N [Art 10-II§2]	F				
1.7.6 Portes ou leur encadrement contrastées par rapport à l'environnement [Art 10-II§3]	F				
1.7.7 Portes vitrées réparables [Art 10-II§3]	F				
1.7.8 Portes à ouverture automatique [Art 10-II§2]				Sans objet.	
1.7.9 Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique [Art 10-II§2]				Sans objet.	
1.8 DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE [ART 5, 11]					
1.8.1 Si existence d'un point d'accueil [Art 5-I]					
1.8.1.1 Au moins un accessible [Art 5-I]	F				
1.8.1.2 Point d'accueil aménagé prioritairement ouvert [Art 5-I]	F				
1.8.1.3 Banques d'accueil utilisables en position debout ou assis [Art 5-I]	F				
1.8.2 Equipements divers accessibles au public [Art 11-I]				Sans objet.	
1.8.3 Panneaux d'affichage instantanée relayant les informations sonores [Art 11-II§2]				Sans objet.	
1.9 SANITAIRES [ART 12]					
1.9.1 Cabinets aménagés [Art 12]					
1.9.1.1 Au moins 1 par niveau comportant des sanitaires [Art 12]	F				
1.9.1.2 Aux mêmes emplacements que les autres [Art 12]	F				
1.9.1.3 Séparés H/F si autres sanitaires séparés [Art 12]	F				
1.9.2 1 lavabo accessible par groupe de lavabos [Art 12-I]				Sans objet.	

7. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1.9.3 Espaces de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour [Art 12-II§1]					
1.9.3.1 Emplacement: dans le cabinet ou devant la porte [Art 12-II§1]	F				
1.9.3.2 Dimensions : Diamètre 1,50 m [Ann 2§2]	F				
1.9.4 Aménagements intérieurs des cabinets [Art 12-II]					
1.9.4.1 Espace d'usage latéral de 0,80 x 1,30m alterné à droite ou à gauche [Art 12-II§1]	F				
1.9.4.2 Hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,50m [Art 12-II§2]	F				
1.9.4.3 Lave-mains accessible d'une hauteur <=0,85 m et distance robinet 40 cm angle rentrant [Art 12-II§2]	F				
1.9.4.4 Barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80m du sol [Art 12-II§2]	F				
1.9.4.5 Barre d'appui distante de 40 à 45 cm de l'axe de la cuvette [Art 12-II§2]	F				
1.9.4.6 Barre d'appui supportant le poids d'une personne [Art 12-II§2]	F				
1.9.4.7 Commande de chasse d'eau facilement accessible et manoeuvrable [Art 12]	F				
1.9.5 Lavabos accessibles [Art 12-II§2]				Sans objet.	
1.9.6 Accessoires divers - porte-savon, séchoirs, patère etc. à 1,30 m maxi [Art 12-II§2]	F				
1.9.7 Urinoirs et sèche mains à différentes hauteurs si batteries [Art 12-II§2]				Sans objet.	
1.10 SORTIES [ART 13]					
1.10.1 Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours [Art 13]	F				
1.11 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS [ART 16]				Sans objet.	
1.12 ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX A SOMMEIL [ART 17]				Sans objet.	
1.13 ETABLISSEMENTS AVEC DOUCHES OU CABINES INDIVIDUELLES [ART 18]				Sans objet.	
1.14 CAISSES DE PAIEMENT OU EQUIPEMENTS DISPOSES EN BATTERIE [ART 19]				Sans objet.	

8. REDACTEURS DU RAPPORT

Les avis mentionnés dans les différents chapitres de ce rapport ont été établis par :

Intervenants	Signatures
Jean-François GOBRON Ingénieur Chargé d'Affaires, Agréé C+D	
Michael LANGET Le Spécialiste Electricité	

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

ANNEXE RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'ETABLISSEMENT

Nombre de bâtiments : 1

Nombre de niveaux : Simple RDC

Activités : Maison médicale

Particularités constructives

- Tiers : Non

- Atrium : Non

Installations techniques :

. désenfumage : Non

. mode de chauffage : Chaudière GAZ

. présence d'installations de gaz combustibles ou d'hydrocarbures liquéfiés : Gaz naturel

. installations électriques : Basse tension

installations de sécurité : Non

poste HT : Non

. éclairage de sécurité : BAES

. présence d'appareils de cuisson destinés à la restauration : Non

. présence d'ascenseur : Non

. moyens de secours

moyens d'extinction : Extincteurs

SSI : Non

Equipement d'alarme : type 4

2. DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DU CLASSEMENT

2.1. Type(s) de l'établissement ou du groupement d'établissements : U, W, 5ème catégorie

2.3. Calcul de l'effectif

100 dont 12 pour le personnel

2.4. Classement de l'établissement

En l'absence de l'avis officiel de la Commission de Sécurité, le classement de l'établissement a été établi d'après les renseignements qui ont été fournis par l'exploitant.

3. CALCUL DES DEGAGEMENTS

L'établissement dispose de 10 sorties totalisant 15 UP

